

## TEXTE POUR COLLOQUE DU 28 OCTOBRE 2003

Par  
M. Laurent Michaud

### Introduction

Les politiques familiales et natalistes peuvent-elles contribuer à contrer la stagnation démographique? Voilà la question à laquelle on m'a demandé de répondre. Le sujet est vaste. Pour y répondre en 15 minutes il faut se limiter à l'essentiel. Mon exposé sera divisé en quatre parties. En premier lieu, j'expliquerai pourquoi l'immigration est insuffisante. Ensuite je montrerai sommairement les résultats qu'ont obtenu certains pays avec leur politique familiale et nataliste. Dans la troisième partie je parlerai des politiques envisageables à l'échelle du Québec et je terminerai par les mesures qu'une agglomération comme Québec peut utiliser.

**1. Pour contrer la stagnation démographique, l'immigration internationale est sans doute utile et nécessaire mais nettement insuffisante**

On semble accorder beaucoup d'importance à l'immigration internationale pour contrer le déclin démographique du Québec et la stagnation démographique de l'agglomération de Québec. Pourtant, voici quelques chiffres qui montrent que l'immigration internationale à elle seule ne peut stopper le déclin .

Dans une étude effectuée pour le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le démographe Jacques Ledent a modélisé l'évolution démographique du Québec sur une soixantaine d'années en utilisant différentes hypothèses concernant les taux d'entrée et de sortie d'immigrants ainsi que les taux de fécondité et de mortalité. Il concluait son étude ainsi :

“Faute d'un relèvement spontané de la fécondité, la taille de la population du Québec semble promise à un déclin à moins d'une augmentation de l'immigration internationale jusqu'à un niveau de 60,000 avec un taux de fécondité de 1,65 ou jusqu'à un niveau de 45,000 avec un taux de fécondité de 1,8.”

Comme le taux de fécondité est actuellement de 1,44, il faudrait pour empêcher le déclin environ 80,000 immigrants internationaux par année. Comme au cours des 15 dernières années, il est entré en moyenne entre 30 000 et 35 000 immigrants internationaux par année, c'est dire qu'il faudrait plus que doubler le nombre d'immigrants et lever en conséquence la plupart des contraintes migratoires. Le document “Le choc démographique” montre qu'avec le taux actuel de fécondité l'agglomération de Québec pourra de moins en moins compter sur les migrations internes en provenance des régions rurales environnantes et devra faire appel à l'immigration internationale. En 1996, 3,4% seulement des immigrants se sont installés à Québec.

**On peut donc conclure qu'une politique migratoire est sans doute utile et nécessaire mais nettement insuffisante et doit être accompagnée d'une politique d'aide aux familles avec enfant pour accroître la natalité.**

## **2. L'impact des politiques gouvernementales sur la fécondité**

**Les politiques gouvernementales ont-elles une influence sur la fécondité? Si l'on compare les taux de natalité des 15 pays européens, on constate que ceux qui ont adopté des politiques interventionnistes obtiennent de meilleurs résultats. C'est ainsi que les pays scandinaves et la France, qui conduisent depuis plusieurs décennies des politiques de protection de la parenté avaient tous des taux supérieurs à 1,7 en 1996 et que la France et la Norvège avaient dépassé 1,8 en l'an 2000. Par contre des pays comme l'Italie (1,23) et l'Espagne (1,24) ont des taux très bas en partie parce que les mères ont des conditions difficiles avec des congés de maternité très courts et quasiment pas d'allocations familiales.**

## **3. Quelles politiques sont possibles au niveau de la province?**

### **3.1 On peut mentionner d'abord les aides financières**

#### **3.1.1 Parlons en premier des allocations familiales**

**Le démographe Jacques Henripin a calculé qu'en 1996 les coûts annuels privés directs et indirects d'un enfant étaient en moyenne d'environ 15 000\$. Si un enfant offre de précieux avantages d'ordre psychologique, on voit cependant qu'il faut payer un prix important. D'où la nécessité pour nos sociétés d'accorder une compensation financière aux parents. C'est à dire qu'il faut transférer aux parents des ressources prélevées chez ceux qui n'ont pas d'enfant. En réduisant ainsi l'inégalité de niveau de vie entraînée par la présence des enfants, les inféconds ou peu féconds subventionnent à court terme par les impôts les féconds qui les subventionnent à long terme.**

**Cette aide doit être destinée à tous les parents indépendamment de leur revenu. On sait que le fédéral, à partir de 1978, a progressivement centré son aide sur les familles pauvres et que le gouvernement québécois a pris la même orientation en 1997. En procédant ainsi l'objectif n'est plus de réduire l'inégalité de niveau de vie découlant de la présence des enfants mais de réduire l'inégalité entre les riches et les pauvres.**

**Des recherches effectuées dans plusieurs pays ont montré que les mesures de conciliation famille-travail dont nous parlerons influencent surtout la décision des couples à avoir un premier enfant et que les aides financières influencent leur décision à avoir d'autres enfants. Si l'on désire hausser le taux de natalité, il faudrait des allocations universelles plus généreuses pour le second enfant, le troisième et les suivants.**

#### **3.1.2 Les déductions fiscales constituent la seconde forme d'aide financière**

Les régimes fiscaux canadiens ne sont guère favorables aux familles avec enfants. À une époque où l'on parle beaucoup de baisse d'impôt, il est étonnant que l'iniquité du système entre les familles avec enfant et les familles sans enfant soit si rarement évoqué. C'est ainsi qu'en janvier 2002, avec un revenu imposable de 50 000\$, un célibataire a un revenu disponible après impôt 3,5 fois plus élevé que chaque personne vivant dans une famille de deux enfants recevant un revenu imposable identique.

Pour corriger le système, on devrait imposer les familles avec enfant(s) en divisant le revenu familial par le nombre de personnes vivant de ce revenu. Par exemple, une famille biparentale de deux enfants verrait son revenu imposable divisé par quatre. La France procède ainsi en utilisant le "quotient familial"

### **3.2 Les mesures d'aide financière doivent être complétées par des mesures de conciliation famille-travail**

#### **3.2.1 Parmi lesquelles on peut inclure les services de garderie**

En 1997, le gouvernement québécois a remplacé le programme d'allocation à la naissance par le système de garderie à 5 \$. En ce qui concerne la natalité, il importe de remarquer que l'introduction du programme de garderies ne s'est pas accompagné d'un regain de fécondité, contrairement à ce qui s'était produit lors du lancement du programme de primes à la naissance. C'est ainsi que le taux de fécondité est passé de 1,37 en 1986 à 1,66 en 1992. Que se passe-t-il depuis 1997? Le taux a chuté de 1,57 à 1,44 en 2001.

Le programme des garderies à 5\$ n'est pas un programme universel comme celui d'allocation à la naissance : il pénalise les familles qui n'utilisent pas ou ne peuvent pas utiliser le système. On peut dire qu'actuellement plus de 200 000 enfants sont, pour un certain nombre d'entre eux, en attente de place. On a estimé que les garderies à 5 \$ par jour constitue une aide d'environ 8 500 \$ par an et par enfant. Pour corriger cette injustice, il faudrait accorder une allocation annuelle par enfant à ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas utiliser les garderies à 5\$.

#### **3.2 2 Les congés de maternité et les congés parentaux sont aussi une autre mesure importante de conciliation**

On sait que le gouvernement provincial est en négociation avec le gouvernement fédéral à ce sujet pour obtenir une assurance parentale plus accessible et plus généreuse.

#### **3.2.3 Le manque de temps qu'ont les parents pour s'occuper de leurs enfants exige aussi des interventions**

Le marché du travail au Québec ne s'est pas encore adapté au travail des femmes hors du foyer. Il en résulte qu'une proportion importante des Québécois éprouvent des difficultés avec leur gestion du temps. Deux enquêtes effectuées par la Fédération des travailleurs du Québec auprès de parents travailleurs syndiqués ont montré que plus de 75 % d'entre eux ont dit éprouver des difficultés de conciliation famille-travail.

Pour résoudre ce problème différentes solutions ont été adoptées à l'étranger. Par exemple, la Grande-Bretagne a créé en 2001 un fonds d'aide de 15,5 millions de dollars pour les entreprises qui implantent des mesures de conciliation. Ne conviendrait-il pas d'envisager un fonds d'aide comme en Grande-Bretagne? Ne devrait-on pas mandater le Bureau de Normalisation du Québec pour étudier la possibilité d'établir des normes de conciliation famille-travail dans les entreprises québécoises?

### **3.3 Enfin il importe d'ajouter des dispositions pour accroître la sécurité économique et conjugale des parents**

Depuis 1975, nous assistons à une augmentation vertigineuse des emplois à temps partiel, temporaires ou sur appel. Si la tendance se maintient, plus de 50 % des emplois seront des emplois précaires et atypiques en 2015. Ainsi, la précarité de l'emploi provoque une insécurité financière incompatible avec le désir d'avoir un enfant.

À l'insécurité économique qui découle de ces emplois vient s'ajouter l'insécurité conjugale avec la hausse spectaculaire des unions libres et le taux élevé de divorces. Depuis 1991, l'indice synthétique de divorcialité se maintient autour de 50 divorces pour 100 mariages. Ce chiffre ne reflète qu'une partie des séparations, puisqu'il ne tient pas compte des ruptures des unions libres, qui ont un taux de séparation plus élevé que les couples mariés. On peut comprendre dans ces conditions que beaucoup de couples ou de femmes hésitent à avoir des enfants, la monoparentalité étant souvent associée à la pauvreté.

Pour atténuer les effets de l'insécurité économique, certains ont proposé d'adopter une politique de discrimination positive à l'égard des parents en leur accordant, à compétence égale, les emplois permanents, d'autres ont préconisé un revenu minimum garanti pour ceux qui ont un emploi précaire.

Quant à l'insécurité conjugale, il semble que très peu d'études sont faites pour comprendre la dissolution des couples. En dehors des courants religieux et des thérapeutes, il se fait très peu de prévention. Si l'on a jugé nécessaire de fournir un enseignement sur la sexualité, ne devrait-on pas à la fin des études secondaires et au CEGEP préparer les jeunes sur d'autres aspects de la vie familiale comme la vie en couple.

## **4. Quelles mesures sont envisageables à l'échelle d'une agglomération comme Québec**

### **4.1 Responsabilité limitée des municipalités**

Malheureusement, les municipalités au Québec ont peu de responsabilités dans le domaine des questions familiales. Ailleurs, dans le monde industrialisé, les écoles maternelles et primaires, la santé et les services sociaux de première ligne sont souvent de juridiction locale. Les municipalités québécoises ne comptent que pour 10 % à 15 % des dépenses publiques, alors que dans plusieurs pays

industrialisés, les gouvernements locaux assument de 30 % à 50 % de ces dépenses. Les projets de décentralisation du présent gouvernement permettront peut-être de corriger cette situation.

Malgré les moyens limités actuels, on peut cependant mentionner les mesures suivantes :

#### **4.2 Logements familiaux**

La ville devrait prévoir, dans sa politique de logement, des subventions ou des crédits de taxe pour les grands logements destinés aux familles avec enfants. De plus, avec le vieillissement de la population et les politiques de maintien à domicile et de virage ambulatoire, les parents ont de plus en plus à s'occuper de leurs parents âgés en plus de leurs enfants. Il est donc important de favoriser la création de maisons intergénérationnelles en banlieue ou dans les triplex du centre-ville.

**4.3 Dans les transports publics et les activités récréatives et artistiques, elle pourrait accorder des subventions pour les rendre financièrement plus abordables aux familles avec enfants.**

**4.4 Il importe aussi de créer un environnement répondant aux besoins des enfants**

On peut mentionner à ce sujet :

- des mesures de restriction de la circulation
- des aires de jeux;
- des dispositifs tenant compte des besoins des enfants dans les lieux de récréation et dans les centres commerciaux;
- le service d'urbanisme devrait inciter architectes et urbanistes à concevoir des développements domiciliaires qui rendent la surveillance des jeunes enfants et de leurs jeux plus facile pour les parents.

**4.5 La ville devrait adopter une politique de conciliation famille-travail exemplaire pour ses employés avec garderies, congés de maternité, horaire de travail souple et banque de congés pour raisons familiales.**

**4.6 Elle pourrait organiser un concours annuel d'émulation pour stimuler les entreprises privées à adopter des mesures de conciliation famille-travail.**

**4.7 Elle pourrait nommer un commissaire chargé des politiques familiales et élaborer un plan d'action pour aider les familles avec enfants.**

#### **Conclusion**

En résumé, au niveau provincial, une politique familiale et nataliste globale et cohérente doit couvrir les trois volets suivants :

- des aides financières et fiscales;
- des mesures de conciliation famille-travail;

- des dispositions pour accroître la sécurité économique et conjugale des parents.

De 1987 à 1997, on a misé sur les aides financières avec les allocations familiales. Cette orientation a eu une influence positive sur la natalité, malgré le fait que le gouvernement fédéral adoptait en même temps une orientation différente en centrant son aide sur les familles pauvres. Depuis 1997, on a privilégié les familles pauvres avec les aides financières et on a investi dans les mesures de conciliation. Le troisième volet est très peu évoqué et pourtant il est très important car, selon plusieurs experts, la sécurité au sens large influence plus la fertilité que les avantages financiers.

Au niveau d'une agglomération, même si les moyens actuels sont limités, on peut intervenir dans le logement, l'environnement, les transports publics, les activités récréatives, sportives et artistiques, ainsi que dans la conciliation famille-travail.